

AFFAIRE N° 5.

OBJET : Résorption du bidonville de Camp Jacquot.  
Approbation du plan-masse.

β

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Ministre de l'Urbanisme et du Logement m'a récemment fait part de la décision du Fonds d'Aménagement Urbain d'attribuer à la Commune une subvention de 2.080.500 Francs pour la résorption du bidonville de Camp Jacquot, opération que vous avez décidé d'engager par délibération en date du 8 Décembre 1981 (affaire n°32/12).

J'ai demandé à M. CHANE-TUNE, architecte, d'établir un plan-masse pour la reconstruction du quartier, plan-masse que je soumetts aujourd'hui à votre examen et qui, en cas d'approbation, permettra d'engager l'étude des différents programmes de logements très sociaux à construire à l'emplacement du bidonville existant.

Je mets la question aux voix.

M. FOURNEL - Cette opération se situe entre la ruelle Camp Jacquot et la ruelle Marcadet. Il est prévu la construction de 110 logements (80 collectifs L.S.U et 30 L.T.S individuels). Actuellement, 95 familles environ sont concernées. Il y aura création au coeur même de l'opération d'une place assez importante. Le montant total est de 7 millions de francs.

M. LE MAIRE - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

\*

\*

\*

*Reçu à la Préfecture  
de la Réunion  
le 16 juillet 1982*